

# Un gouvernement SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Madame Bonamie a poursuivi en signalant que la Fédération avait reçu avec soulagement la réponse du ministre Couillard à l'arrêt Chaoulli. « Le ministre a réaffirmé la nécessité de garder au Québec un système de santé public et accessible. Ce conseil fédéral permettra de discuter du Livre blanc déposé par le ministre et des orientations qu'entend défendre la Fédération lors de la commission parlementaire. »

Quant aux nouvelles peu réjouissantes, la présidente n'avait qu'un mot en tête : « CHAREST ». « Le premier ministre poursuit dans la voie des décisions impopulaires, des décisions partisans et de visées économiques plutôt que sociales, sans oublier les augmentations tarifaires de tous ordres. Autant de situations qui commandent vigilance, résistance et solidarité. La Fédération entend bien suivre à la trace ces clowns déguisés en ministres, ces arnaqueurs de la justice sociale et ces tripoteurs de la démocratie. »

Pour la présidente, force est de constater que les organisations syndicales, communautaires, étudiantes et féministes n'ont d'autre choix que de livrer des batailles politiques. « Pour ancrer et augmenter davantage nos pouvoirs d'intervention et d'influence, nous discuterons en ateliers des conditions gagnantes à mettre en place pour développer des solidarités. Solidarité dont nous aurons d'ailleurs grand besoin pour entamer les négociations locales et qui sera à la base des discussions sur la médiation-arbitrage. »

Madame Bonamie a conclu le conseil fédéral en soulignant que le nouveau nom permettra de lancer officiellement l'entité que forment désormais les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les perfusionnistes, les puéricultrices et les gardes-bébés. « Je suis ravie que le nouveau nom vous plaise et reçoive avec autant d'enthousiasme votre adhésion. La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec – FIQ prendra vie d'ici la fin de l'année avec l'adoption de ce nouveau nom lors du congrès spécial prévu pour novembre. C'est un moment qui, je l'espère, permettra de créer un sentiment d'appartenance renouvelé et de renforcer nos solidarités. Souhaitons que ce changement apporte un vent de fraîcheur à notre organisation. »

La présidente a également fait un bref retour sur le chantier Solidarité. « Le travail en atelier, qui a d'ailleurs été beaucoup apprécié, nous a permis de constater que la flamme brûle toujours. Cela nous a aussi donné l'occasion de recueillir beaucoup d'informations pour poursuivre nos échanges. »

Finalement, elle a rappelé qu'au cours des prochains mois, des moments et rassemblements importants permettront à la Fédération de poursuivre ses actions de dénonciation face au gouvernement Charest. « J'espère que plusieurs d'entre vous participeront à ces rendez-vous malgré les nombreuses tâches qui vous attendent, particulièrement celles pour préparer les négociations locales. D'autres dates serviront à promouvoir nos différentes professions. En effet, ce sera la deuxième fois que nous célébrons ensemble, les professionnelles en soins, le 5 mai la Journée de l'infirmière auxiliaire, le 12 mai la Journée de l'infirmière et le 19 mai la Journée de l'inhalothérapeute. Bonne fête à toutes! »



La présidente, Lina Bonamie, a ouvert ce premier conseil fédéral de l'année en souhaitant la bienvenue à toutes les déléguées et plus particulièrement à celles des trois syndicats qui ont choisi la FIIQ+ pour les représenter. « Lors de la 8<sup>e</sup> vague de vote relatif à la fusion des accreditations, qui s'est terminée le 24 février dernier, les membres votantes ont toutes choisi un syndicat FIIQ+. Nous accueillons donc au sein de notre organisation plus de 200 nouvelles membres infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes. »

# LA NOUVELLE FÉDÉRATION

Au congrès spécial de novembre prochain, la FIIQ changera officiellement de nom.

Pourquoi?

La présidente, Lina Bonamie, a présenté à la délégation les raisons et les considérations ayant motivé la proposition du Comité exécutif quant à la nouvelle appellation de la Fédération.

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, la FIIQ, n'est plus une organisation composée uniquement d'infirmières; elle regroupe maintenant 45 000 infirmières, 9 500 infirmières auxiliaires, 2 000 inhalothérapeutes et environ 200 perfusionnistes, puéricultrices et gardes-bébés. Elle se doit donc de choisir un nom qui correspond à cette nouvelle réalité.

La présidente a fait part aux déléguées des questions que les membres du Comité exécutif se sont posées avant d'arrêter leur choix. Changer de nom est une opération délicate. Elles ont donc analysé la valeur actuelle du nom de la FIIQ ainsi que les différentes façons de représenter la nouvelle réalité.

Le nom FIIQ a acquis ses lettres de noblesse en tant qu'organisation représentant des femmes qui soignent dans les établissements de santé du Québec depuis plus d'une quinzaine d'années. De plus, ce nom s'est aussi taillé une place de choix sur l'échiquier syndical et est reconnu dans le monde politique et médiatique comme désignant une intervenante de premier ordre quant aux besoins dans le milieu de la santé. Somme toute, un nom qui a une valeur positive auprès des membres, des militantes syndicales, des instances politiques, des médias et de la population.

Représenter la nouvelle réalité de la Fédération

Comment garder cette valeur positive du nom FIIQ tout en créant un sentiment d'appartenance pour l'ensemble des professionnelles en soins? Voici donc le nom que les déléguées recommanderont d'adopter lors du congrès spécial :

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ

Ce nom permet de garder le son FIQ tout en changeant le nom de la Fédération. Il permet également de préserver le sentiment d'appartenance qu'ont déjà 80 % des membres, ainsi que la notoriété et la reconnaissance qui y sont associées. Il va de soi que le logo et les couleurs seront changés. Cette décision montre aux infirmières que la Fédération évolue et démontre aux infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, perfusionnistes, puéricultrices et gardes-bébés que la FIQ n'est plus la même FIIQ.

En choisissant ce nom, la Fédération veut tracer la route d'une nouvelle solidarité entre toutes les professionnelles en soins du Québec.

## DÉVELOPPEMENT des ressources humaines et PLANIFICATION de la main-d'œuvre Un changement prometteur

Avec les modifications apportées aux articles 231 et 376 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, on peut affirmer que la Fédération a réussi à démontrer au gouvernement le bien-fondé de ses revendications à l'égard du développement des ressources humaines (PDRH) et de la planification de la main-d'œuvre (PMO). Daniel Gilbert, 2<sup>e</sup> vice-président, accompagné de Thérèse Laforest, conseillère au secteur Tâche et Organisation du travail, a présenté aux déléguées les nouvelles dispositions.

### Au palier local

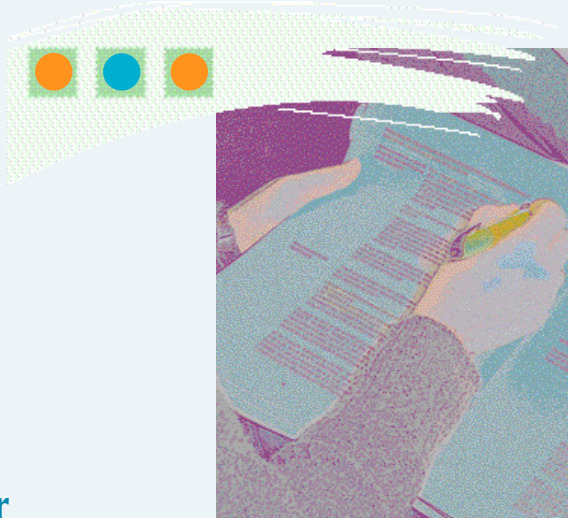
Depuis le 30 novembre 2005, tout établissement public ou privé conventionné doit se doter, avec la participation de ses employé-e-s, et le cas échéant, des syndicats dont ils-elles sont membres, d'un plan d'action triennal pour la planification de la main-d'œuvre et le développement du personnel. Ce plan d'action doit être communiqué à tout le personnel et transmis à l'agence. Il doit contenir, entre autres, des mesures relatives à l'accueil des employé-e-s, à leur motivation et valorisation, au maintien de leur compétence, à leur évaluation, à leur perfectionnement, à leur mobilité, à la préparation de leur relève et à l'orientation de leur carrière. Une évaluation et une mise à jour annuelles du plan d'action sont obligatoires.

### Au palier régional

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les agences de la santé et des services sociaux doivent élaborer et veiller à l'application des plans régionaux en matière de PDRH/PMO. Elles doivent aussi mettre en place des moyens pour assister les établissements dans l'élaboration de leur plan d'action et identifier les besoins prioritaires afin de favoriser la mise en commun de services touchant la planification de la main-d'œuvre, le perfectionnement et la mobilité de leur personnel.

### Des balises à inscrire dans la convention collective locale

Les modifications législatives récentes en matière de PDRH/PMO posent de nouveaux défis et offrent de nouvelles opportunités tant aux membres de la Fédération qu'à l'ensemble des salarié-e-s et des syndicats qui les représentent. Les enjeux sont majeurs et cruciaux, d'où la nécessité de s'impliquer syndicalement à toutes les étapes du processus et d'en inscrire les balises dans la convention collective locale.



## NÉGOCIATION NATIONALE

# Blitz final sur les textes

Lors du conseil fédéral des 20 et 21 décembre 2005, l'équipe de négociation a fait part à la délégation des modalités du décret ainsi que du détail des ententes intervenues avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Trois mois se sont écoulés depuis et un rapport des derniers développements a été présenté par Sylvie Savard, première responsable politique de la négociation, accompagnée de Monique Leroux, deuxième responsable politique de la négociation, Richard Beaulé, porte-parole et coordonnateur à la négociation ainsi que Linda Perron, coordonnatrice à la négociation.

Depuis janvier, la coordination de la négociation travaille activement sur les textes des stipulations nationales afin que ces derniers reflètent bien ce qui a été négocié et d'en arriver à une entente d'ici la date butoir du 31 mars 2006. S'il n'y a pas d'entente à cette date, ce sont les textes déposés par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévaudront.

### L'APPLICATION DU DÉCRET

Tel que le prévoit le décret, les droits parentaux sont en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier et les nouvelles échelles salariales entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Quant aux ententes négociées, ce n'est que 21 jours après qu'elles auront été convenues qu'elles s'appliqueront. La coordination de la négociation a également fait savoir au CPNSSS qu'il n'était pas dans l'intention de la Fédération d'apposer sa signature au bas d'un décret imposant des conditions de travail non négociées.

Une fois les textes conclus, la Fédération mettra en branle, le plus rapidement possible, une session de formation afin que, localement, les équipes soient en mesure de bien comprendre les nouvelles conditions de travail et ainsi mieux défendre leurs membres.

## LA NÉGOCIATION LOCALE

# Un enjeu majeur

**Les responsables politiques de la négociation locale pour l'Ouest et pour l'Est du Québec, respectivement Sylvie Savard et Monique Leroux, ainsi que Daniel Gilbert, responsable politique du secteur Relations de travail, et Richard Laforest, conseiller à la négociation locale, ont fait le point avec les déléguées.**

Les membres des comités de négociation locale, les porte-parole FIIQ ainsi que les présidentes et les responsables locales ont toutes reçu une formation qui les habilite à relever le défi qui les attend; elles sont toutes fin prêtes à négocier. La formation des responsables à l'information et à l'appui est prévue pour juin. La fin de la période de négociation au niveau national marque le début de 154 négociations locales à réaliser. Pour les mener à bien, la Fédération a ajouté 10 ressources au secteur Relations de travail.

De plus, afin d'éviter les disparités et de maintenir une cohérence dans les conditions de travail des membres, un projet de convention collective locale a été remis aux syndicats. Pour la Fédération, ce projet apporte des solutions certaines à l'attraction, la rétention, la reconnaissance et la stabilisation des équipes de base. Il ne reste qu'à y mettre une couleur locale.

Madame Savard a rappelé l'importance d'inciter les membres à participer aux assemblées où sera débattu et adopté le projet de convention collective locale. On peut déjà prévoir une accélération du processus de négociation locale à l'automne.

## Médiation-arbitrage

D'entrée de jeu, la responsable politique, Sylvie Savard, a expliqué l'encadrement légal du processus de médiation-arbitrage prévu à la loi 30. C'est à partir de la date d'émission d'une nouvelle accreditiation syndicale qu'un délai de deux ans s'amorce pour que les conditions s'entendent sur l'ensemble des 26 matières à négocier localement. Après ce délai, les représentant-e-s de l'établissement doivent demander l'intervention d'un médiateur-arbitre. Toutefois, pendant les 12 premiers mois, les deux parties peuvent demander conjointement un médiateur-arbitre pour régler leur désaccord et après ces 12 mois, l'une ou l'autre des parties peut en faire la demande.

La Fédération, dans les négociations locales, préconise que la négociation directe entre les parties, c'est-à-dire sans l'intervention d'un tiers, se poursuive le plus longtemps possible. Malgré une volonté ferme de négocier, exprimé par l'Association québécoise des établissements de santé et des services sociaux (AQESS) et le ministère de la Santé lors de rencontres, la Fédération et ses syndicats doivent se préparer en cas de médiation-arbitrage.

Comme l'a rappelé la responsable politique, le projet de loi 30 prévoit que les frais de médiation-arbitrage soient partagés en parts égales entre le syndicat et l'employeur. Compte tenu de cette nouvelle obligation financière pour les syndicats, la Fédération a présenté à la délégation un partage de ces coûts.

Les dépenses liées à la médiation-arbitrage peuvent être élevées et les 60 syndicats affiliés à la Fédération n'ont pas tous la même capacité financière pour rencontrer une telle dépense. Quoique les déléguées aient reporté au conseil fédéral de juin la décision sur la forme que prendra ce partage, toutes ont indiqué leur volonté d'adopter une telle mesure afin que l'argent ne soit pas un frein pour les syndicats, quelles que soient leur structure, leur taille, et ainsi avoir les mêmes moyens pour négocier et pour représenter leurs membres. Pour les déléguées, c'est une question de solidarité!





# Des actions pour dénoncer LE DÉCRET



La Fédération a analysé attentivement toutes les possibilités d'intervention, tant sur le plan juridique que politique, pour contester le décret. Le recours aux tribunaux visant à faire annuler la loi 142 a été écarté; les possibilités d'obtenir gain de cause dans des délais raisonnables étant pour ainsi dire nulles. La Fédération a plutôt choisi d'agir sur le plan politique, en manifestant son désaccord face à l'attitude du gouvernement, en surveillant de près ses actions et en dénonçant celles qui ne correspondent pas aux valeurs de l'organisation. La sensibilisation du public et des membres de la Fédération aux impacts d'un gouvernement néolibéral est primordiale.

## PLAINTÉ AU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

La Fédération a déposé une plainte contre le gouvernement du Québec au Bureau international du travail (BIT). En imposant la loi 142, des principes et des droits fondamentaux garantis par les conventions internationales ont été violés, notamment le libre exercice du droit syndical et le droit à la négociation collective. Le Canada est assujéti à ces conventions et doit en respecter le contenu; le Québec l'est tout autant.

Dans sa plainte, la Fédération a mis entre autres en lumière le contexte dans lequel cette loi a été adoptée. Aucune raison n'en justifiait l'adoption et, contrairement à ce qui est inscrit dans la loi, il n'existait pas de perturbation dans la continuité des services. La Fédération a également demandé au BIT de faire les recommandations appropriées afin que le gouvernement du Québec modifie la loi 142 pour la rendre conforme aux principes internationaux.

## MANIFESTATION DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 14 mars, à l'occasion de la rentrée parlementaire, des membres de la Fédération et du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), regroupant le SPGQ, le SFPQ et la CSQ, ont manifesté devant l'Assemblée nationale. Pour appuyer les syndicats québécois, M. Rolv Hanssen, représentant un syndicat norvégien affilié à l'Internationale des services publics (ISP), a participé à l'événement. L'ISP représente plus de 600 syndicats du secteur public, répartis dans 140 pays, et plus de 20 millions de travailleuses et de travailleurs des services publics.

## PORT D'UN AUTOCOLLANT

Le 31 mars était la journée où les membres de la Fédération ont dénoncé l'imposition des conditions de travail par le port d'un autocollant. Une journée où, dans tous les établissements, les professionnelles en soins ont affiché leur solidarité. Depuis avril 2003, elles ont connu 0 % d'augmentation de salaire. Elles travaillent donc depuis trois ans d'arrache-pied, dans un contexte difficile, sans bénéficier d'une hausse de salaire ni d'une amélioration de leurs conditions de travail. Et pour enfoncer le clou, le gouvernement Charest impose non seulement une augmentation dérisoire de 2 % pour les 1<sup>er</sup> avril 2006, 2007, 2008 et 2009, mais décrète une partie de leurs conditions de travail.

## PUBLICITÉ DANS LES MÉDIAS

Les 12, 13 et 14 avril, une publicité sera diffusée dans les médias écrits pour exprimer l'indignation des professionnelles en soins face au comportement du gouvernement Charest, dont presque toutes les décisions sont marquées par le sceau du désengagement.

Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale  
Équité salariale

## UN RÈGLEMENT CETTE ANNÉE

**Monique Leroux et Sylvie Savard, responsables politiques, accompagnées de Sophie Fontaine, conseillère au secteur Négociation, ont rappelé aux déléguées qu'en décembre dernier, des travaux intensifs se sont déroulés pour tenter de finaliser le dossier de l'équité salariale.**

L'adoption du décret sur les conditions de travail des salarié-e-s de l'État, le 15 décembre dernier, a commandé un temps d'arrêt pour évaluer la situation et mieux reprendre ces travaux. Ces derniers vont bon train et à l'évidence, personne ne souhaite laisser dormir plus longtemps dans les coffres du gouvernement les sommes dues aux femmes pour corriger la discrimination dont elles sont victimes depuis longtemps.

La Fédération croit que 2006 apportera un règlement dans ce dossier. En effet, la volonté y est, et ce, de la part de toutes les parties, y compris celle du premier ministre qui a clairement indiqué, dans son discours inaugural, son intention de régler ce dossier le plus rapidement possible.

À l'étape actuelle, les travaux de l'Intersyndicale et du comité prévu à la *Loi sur l'équité salariale*, avancent rondement. Rien n'est encore conclu cependant et des scénarios sont testés tant par le Conseil du trésor que par l'Intersyndicale. Les travaux se déroulent donc sur une base exploratoire quant à l'évaluation des emplois, à la pondération et au mode d'estimation des écarts. Quoique aucun scénario n'ait encore fait consensus, tous les efforts convergent pour arriver à des résultats le plus rapidement possible.



## Assurance *La Personnelle* Pointage de crédit

Monique Leroux, 5<sup>e</sup> vice-présidente et responsable politique du secteur Sécurité sociale, a présenté à la délégation la position de la Fédération quant à la décision de *La Personnelle* assurance groupe auto/habitation d'implanter un nouveau critère de tarification : le pointage de crédit.

## Régimes d'assurance collective Transfert des assurées

La 5<sup>e</sup> vice-présidente et responsable politique du secteur Sécurité sociale, Monique Leroux, accompagnée des conseillères Hélène Gauvin et Francine Tisseur, a fait le point sur les actions qui avaient été annoncées au conseil fédéral de novembre 2005, à la suite de l'arrivée de nouvelles membres dans les rangs de la Fédération.

### Reprise du vote relatif aux soins dentaires

À la fin de janvier 2006, le CPNSSS avait les employeurs du réseau de la santé et des services sociaux que le transfert des assurées se ferait le ou vers le 1<sup>er</sup> avril 2006. Bien qu'un doute existait quant à la faisabilité du transfert à cette date, la Fédération n'avait d'autre choix que de procéder, dans un délai très court, à la reprise des votes concernant la participation au régime complémentaire I (soins dentaires) afin que les résultats soient connus et programmés dans les différents systèmes informatiques : ceux des employeurs et ceux de l'assureur, et ce, avant le transfert des assurées.

Dans certains établissements, principalement les CSSS qui couvrent de grands territoires et ont plusieurs sites, l'organisation de ce vote a été difficile, mais cette opération a été un succès.

### Transfert des assurées dans le contrat d'assurance collective de la FIIQ

À la fin février, le CPNSSS s'est rendu à l'évidence qu'il était impossible que le transfert s'effectue au début d'avril; il est maintenant prévu pour le 30 avril. Lors de ce transfert, l'ensemble des protections (individuelle, familiale, monoparentale) ainsi que le montant de l'assurance vie seront maintenus. Ainsi, après ce transfert, qui se fait entre les assureurs, chaque membre transférée dans le régime d'assurance collective de la FIIQ recevra une nouvelle attestation d'assurance. Il sera très important de la vérifier avec attention. Si des corrections étaient nécessaires, avisez votre employeur le plus rapidement possible.

### Campagne d'information

Afin d'informer les membres de l'ensemble des garanties du contrat d'assurance collective de la FIIQ et de répondre à leurs interrogations, le secteur Sécurité sociale, en collaboration avec *Desjardins Sécurité financière*, a planifié une campagne d'information à l'échelle du Québec. Les assemblées d'information ont débuté le 14 mars dernier et se poursuivront jusqu'à la fin juin.

Compte tenu de la disponibilité des représentantes de l'assureur, Monique Leroux a rappelé qu'il est impossible de faire des assemblées dans chacun des établissements ou des différents sites d'un CSSS. « Les membres concernées sont invitées à assister à l'assemblée qui se tiendra dans l'établissement désigné. La date et le lieu de votre assemblée seront affichés dans votre établissement environ deux semaines à l'avance. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec votre équipe locale. »

### QU'EST-CE QUE LE POINTAGE DE CRÉDIT?

Le pointage de crédit est le reflet, sous forme de valeur numérique, de l'information contenue dans le dossier de crédit d'un individu : un nombre compris entre 300 et 900 qui mesure la qualité de l'ensemble du dossier de crédit. Plus ce nombre est élevé, meilleur est le dossier. Les assureurs commencent à utiliser ce critère pour déterminer le niveau de risque que représente une personne et, conséquemment, la prime qui lui sera chargée.

Au Québec, la loi exige un consentement manifeste, écrit ou verbal, de la part de la personne sur qui on désire obtenir un tel renseignement. Lors d'une soumission, les client-e-s qui refusent de donner leur consentement sont traité-e-s comme celles et ceux ayant un pointage bas. Pour les polices d'assurance existantes, le pointage est utilisé au renouvellement qui suit l'obtention du consentement. Les assuré-e-s ayant un pointage bas verront leur prime augmenter graduellement.

### UNE APPROCHE QUI PRÔNE L'INDIVIDUALISME

Pour la Fédération, cette pratique est une forme d'intrusion dans la vie privée, une intrusion qui n'est pas nécessaire et qui n'a pas sa place en matière de consommation de produits d'assurance. Lorsque la Fédération a pris la décision d'implanter un régime d'assurance groupe auto/habitation, elle voulait obtenir de meilleurs taux, et ce, pour toutes ses membres, peu importe leur situation financière.

En ce sens, les déléguées se sont prononcées à l'unanimité en désaccord avec l'utilisation du pointage de crédit comme nouveau critère lors des soumissions et renouvellements de contrats d'assurance auto/habitation. La Fédération informera donc *La Personnelle* de cette décision.





## CHANTIER SOLIDARITÉ

Au cours de la première journée du conseil fédéral, les déléguées ont participé à des ateliers afin de poursuivre la démarche de réflexion du chantier Solidarité. Rappelons que c'est au congrès de juin dernier que fut décidé de mettre en branle trois chantiers de réflexion et de débat.

La trésorière, Lise Martel, et la 3<sup>e</sup> vice-présidente, Brigitte Fauteux, accompagnées des conseillères Lucie Girard et Francine Roberge, ont fait part à la délégation du travail à accomplir dans le cadre de cette instance, c'est-à-dire cheminer ensemble sur les conditions nécessaires au développement de la solidarité dans nos rangs, et ce, à tous les paliers de l'organisation : local, régional et national, et recueillir le matériel devant servir de balises en vue de la création d'un fonds d'action syndical.

### Des conditions gagnantes

C'est par une intervention de la troupe *Théâtre à la Carte* que les déléguées ont pris connaissance des six conditions gagnantes. Puis, à partir de mises en situation, les déléguées ont poursuivi leurs échanges en ateliers sur ces conditions qui, réunies, permettent de passer d'un sentiment d'impuissance à une participation active et solidaire : une injustice à dénoncer, un lieu pour se rassembler, des revendications à défendre, des alliances à créer, des moyens financiers suffisants et un engagement individuel et collectif.

#### ... un élément déclencheur

Qu'est-ce qui déclenche le besoin de s'impliquer dans une lutte? Le plus souvent, c'est une situation qui est vécue comme une injustice, qui est inacceptable et qui vient heurter des valeurs fondamentales telles que la justice, la solidarité, l'égalité, la liberté et la paix. Par exemple, c'est au nom de la solidarité que les infirmières ont souhaité voir leurs amendes distribuées aux groupes de femmes. C'est au nom de l'égalité que les femmes ont marché, à travers le monde, pour dénoncer les inégalités qu'elles vivent et qui se sont accentuées avec la mondialisation néolibérale.

Bien que les mobilisations soient collectives, le point de départ est toujours individuel. C'est toujours personnellement qu'on se sent concerné et c'est l'indignation qu'on éprouve qui met en mouvement. C'est à partir de cette ouverture que naît le besoin de se regrouper avec d'autres pour changer les choses. Cela marque le début de la solidarité.

#### ... un lieu qui rassemble

Les initiatives individuelles sont des gestes de citoyenneté importants. Des gestes qui, multipliés à l'échelle d'un milieu, d'une région, d'un pays ou même de la planète, ont parfois des résultats étonnants et, dans plusieurs cas, ont fait la différence. Toutefois, force est de constater que, dans bien des cas, ces gestes ne peuvent suffire à eux seuls. Le besoin se fait vite sentir d'une direction, d'un groupe qui informe et qui guide l'action.

C'est là qu'intervient l'importance de pouvoir s'appuyer sur une structure. Cela garantit un lieu de rassemblement. On ne dira jamais assez l'importance d'une organisation. Elle rassemble et donne une voix collective à une multitude de voix individuelles. Elle donne le pouvoir de réclamer le bien commun devant une situation porteuse d'inégalités, d'injustices ou de violences. C'est un lieu où des militantes et militants portent des objectifs communs et ont le pouvoir de dénoncer, d'informer sur les enjeux et de mettre des alternatives sur la place publique.

#### ... des enjeux et des revendications

Il est important de saisir les enjeux d'une situation qui paraît inacceptable. On ne peut s'embarquer dans une lutte sans pouvoir s'appuyer sur une bonne compréhension de la problématique. De la mise en commun des débats autour des enjeux se dégageront un certain nombre de revendications. Celles qui seront retenues seront considérées comme les plus pertinentes. C'est ici qu'entre en ligne de compte la nécessité d'élaborer des stratégies et de dégager des pistes d'action susceptibles de faire avancer la cause et d'entraîner des gains.

SOLIDARITÉ

### ... des alliances

On a tout à gagner en s'associant, c'est là que prend racine la solidarité. Les alliances sont multiples : ponctuelles ou à long terme; à l'intérieur de l'organisation ou en lien avec d'autres groupes. Des situations qui exigent de larges coalitions et des alliances donneront plus de chance aux alternatives proposées d'obtenir gain de cause. Par exemple, c'est en réponse à des pressions importantes des groupes concernés que le gouvernement a accepté d'introduire, dans la législation québécoise, une disposition concernant le harcèlement psychologique. Aucune organisation n'aurait pu, à elle seule, l'obtenir. Ce gain est le fruit d'une solidarité!

### ... des moyens financiers

Personne n'y échappe, il faut pouvoir s'appuyer sur des moyens financiers pour se faire entendre et faire en sorte que les avenues nouvelles mises de l'avant soient débattues sur la place publique. Dans tous les cas, il faut prévoir des rencontres, du matériel pour soutenir la sensibilisation et la visibilité, des tracts, des bannières, des épinglettes, des communiqués de presse, des campagnes publicitaires et d'information... Bref, pour bâtir un plan de mobilisation réaliste, il faut savoir sur quels moyens financiers s'appuyer.

### ... un engagement

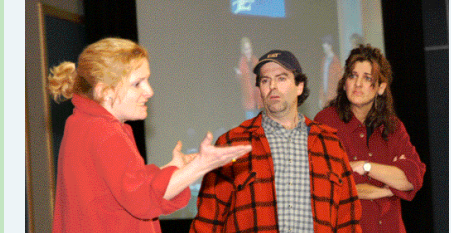
Deux freins puissants s'opposent à l'engagement. D'abord, le sentiment d'être dépassé par la situation et de ne jamais y arriver. Il faut développer la confiance des individus dans leur capacité de changer les choses. Cette confiance est à l'origine de l'engagement. Un second frein : l'accent est mis sur le résultat. Il faut des résultats rapides et assurés sinon pourquoi s'embarquer? Trop souvent, on oublie que se mobiliser fait partie d'un processus, riche en lui-même, puisque quelque part il transforme celles et ceux qui s'impliquent. L'engagement est exigeant, il demande un effort. Cela veut parfois dire : sacrifier son confort, donner du temps, collaborer financièrement. Mais la question demeure posée : quelle est ma contribution pour que le monde soit meilleur?

## Fonds d'action syndical

La Fédération dispose déjà d'un fonds, qu'on appelle Réserve solidarité, qui lui permet de soutenir, sous forme de dons, des groupes qui interviennent au niveau national ou international et qui ont besoin de moyens financiers pour continuer à développer leurs alternatives et continuer leurs luttes. C'est une des pratiques de solidarité de l'organisation. Cependant, l'ajout d'un autre volet devient nécessaire, soit la création d'un fonds d'action syndical, directement lié au développement des luttes que mène la Fédération.

Conformément à la décision prise lors du congrès de juin 2005, la création d'un tel fonds aplanirait les disparités entre les gros et les petits syndicats, deviendrait un incitatif à l'engagement des membres et des militantes dans des luttes sociales et syndicales et contribuerait à élargir la présence et les solidarités de la Fédération.

Les déléguées ont apprécié le travail en ateliers et les résultats des échanges permettront à l'équipe de travail du chantier Solidarité de poursuivre son mandat et de préparer les discussions à un prochain conseil fédéral.



# SOLIDARITÉ

## Conférencières invitées



Deux représentantes de la *Ligue des droits et libertés*, Nicole Filion, présidente, et Alexa Leblanc, directrice générale, se sont entretenues avec les déléguées sur la situation des droits économiques et sociaux au Québec. La Ligue et une cinquantaine d'organismes ont récemment rendu public un *Rapport social* dressant un portrait accablant pour un pays démocratique comme le nôtre. Le rapport dénonce également certains choix gouvernementaux régressifs qui se traduisent par d'importantes violations de droits touchant une majorité de Québécois-es.

## Départ à la retraite

Les membres de l'Exécutif ont tenu à souligner le départ à la retraite d'une employée de la Fédération. Après 27 années de travail à la FIIQ, c'est avec un gros pincement au cœur qu'Hélène Tanguay quitte ses fonctions de conseillère au service Éducation-Animation. Sa conviction, son implication et sa loyauté étaient un exemple pour un bon nombre. « Toutes celles à qui tu as transmis la flamme du syndicalisme, les déléguées, les employées, les membres de l'Exécutif te saluent et te souhaitent une retraite comme tu la désires! »







C'est sous le thème *Toujours debout* qu'aura lieu, le 29 avril prochain à Montréal, une grande manifestation nationale soulignant la *Fête internationale des travailleuses et des travailleurs*. La manifestation débutera par une grande marche et se terminera par un rassemblement au parc Maisonneuve.

Dans le contexte de la loi 142 imposée en décembre dernier par le gouvernement Charest, le thème choisi cette année est d'autant plus important. Il est nécessaire de poursuivre la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec.

Vous êtes donc invitées à vous joindre en grand nombre à cette fête qui est célébrée, au Québec, depuis 1972. Des autobus provenant de plusieurs régions du Québec seront disponibles. Renseignez-vous auprès de votre syndicat qui aura, au cours des prochaines semaines, toute l'information. C'est un rendez-vous!

## Les infirmières cliniciennes VEULENT SE FAIRE ENTENDRE

Dans le cadre du rapport sur la négociation nationale, les déléguées ont fait état des effets importants qu'entraînent le fait que les employeurs, en application de la loi 142, aient cessé de reconnaître le baccalauréat. Plusieurs ont soulevé les problèmes que cela entraîne : démotivation, dévalorisation, rétention, attraction, maraudage entre les établissements... « *N'est-ce pas là une demande historique qu'on se doit de porter haut et fort malgré le décret Charest* », ont-elles exprimé au micro.

C'est ainsi que les déléguées ont décidé qu'une lettre type soit signée par chaque infirmière clinicienne et expédiée au ministre de la Santé et des Services sociaux, à la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et à leur employeur. Le refus de la partie patronale de reconnaître toute formation supplémentaire et l'échelle salariale clinicienne à toutes les infirmières détentrices d'un baccalauréat ne doit pas sombrer dans l'oubli et doit être dénoncé.

La Fédération invite donc toutes les membres concernées à signer et à faire parvenir cette lettre aux différents intervenants. La lettre type sera envoyée d'ici peu aux équipes locales et sera également disponible sur le site Internet de la FIIQ.

## Le Réseau de vigilance poursuit ses actions

Devant les attaques que mène, sans relâche, le gouvernement Charest contre les services publics, le *Réseau de vigilance* ne peut qu'intensifier ses actions. Pour s'assurer d'atteindre ses objectifs, le Réseau maintient une surveillance constante. La responsable politique, Michèle Boisclair, ainsi que Martine Éloy, conseillère, ont fait un rapport des activités du Réseau à l'ensemble des déléguées.

### Des priorités indispensables

Depuis plusieurs mois, une des priorités du *Réseau de vigilance* vise à déconstruire le discours gouvernemental et à mettre de l'avant une autre vision des finances publiques. Cette priorité a toujours sa raison d'être puisque le gouvernement du Québec tient toujours le même discours et maintient ses politiques néolibérales. Plusieurs actions ont déjà été faites en ce sens comme l'élaboration d'un document expliquant, entre autres, pourquoi le remboursement de la dette n'est pas, en soi, une priorité. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Réseau a organisé une conférence de presse, à laquelle la Fédération était présente, afin de livrer le message suivant : « *Non à la priorité du gouvernement de rembourser la dette, non à la réduction des impôts et non à la réduction des services* ».

La deuxième priorité du *Réseau de vigilance* a comme objectif la protection du système de santé public. Le sort que réserve le gouvernement Charest aux services de santé risque d'être un sérieux indicateur du sort qui attend l'ensemble des services publics au Québec. Ce cheval de bataille est d'autant plus important depuis le jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Chaoulli et la réponse que lui donne le gouvernement. Le Réseau propose donc une résistance à toute forme d'instauration d'un système de santé à deux vitesses.

### Une nouvelle campagne

Pour appuyer cette résistance, le *Réseau de vigilance* lance une véritable campagne pour le droit à la santé. Cette campagne d'action et d'éducation populaire ne vise pas seulement à protéger le droit à des services de santé, mais également à dénoncer l'ensemble des conditions de vie ayant un impact négatif sur la santé. Le plan d'action comprend trois types d'interventions :

- éducation dans nos milieux;
- sensibilisation plus large du public et de nos membres;
- intervention auprès des député-e-s.

Pour soutenir cette campagne, le Réseau travaille entre autres à la production d'outils audiovisuels à être utilisés lors des différentes activités. De plus, les groupes membres du Réseau seront invités à endosser une déclaration commune intitulée *Livre blanc du gouvernement Charest : une trop grande place au privé*. Cette dernière sera envoyée au premier ministre avec une copie conforme à tous les membres de la commission parlementaire chargée des consultations sur le *Livre blanc sur la santé*.

Finalement, le Réseau explore actuellement l'intérêt et la faisabilité de la tenue d'États généraux du mouvement social québécois à l'automne 2006.

C'est à suivre...

Nous sommes actuellement à réaménager notre fichier central, à la suite des vagues de vote, afin d'y ajouter toutes les nouvelles membres. Durant cette période, il se peut que vous receviez plus d'un exemplaire du *FIIQ en Action*. Nous sommes désolées de ce contretemps.

FIIQ EN ACTION  
VOLUME 19, NUMÉRO 2,  
MARS 2006

Ce journal est publié par le service Communication-Information.  
Site Internet : [www.fiiq.qc.ca](http://www.fiiq.qc.ca)  
Courriel : [info@fiiq.qc.ca](mailto:info@fiiq.qc.ca)

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 56 500 exemplaires. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « Reproduit de la publication *FIIQ en Action* ». ISSN 0838-4207